

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 12 octobre 2017, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Belcodène, à l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'utilité publique, le parcellaire et l'autorisation requise au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, en vue de la réalisation d'un diffuseur sur la commune de Belcodène.

Ce projet consiste en la création d'un diffuseur complet, de type lunettes avec gare de péage à l'ouest de l'autoroute A52 qui relie les communes d'Aix-en-Provence à Aubagne dans la partie Est du département des Bouches-du-Rhône.

Ce diffuseur permettra de désenclaver le seul diffuseur autoroutier n°33 dit de Pas-de-Trets qui permet la desserte des communes situées entre Auriol et Châteauneuf-le-Rouge et par conséquent, les routes départementales non adaptées au trafic telle la RD 96.

Le responsable du projet considéré est la Société ESCOTA, concessionnaire de l'État.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur François RESCH, ingénieur génie civil, retraité.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête sera interrompue. Après qu'un commissaire enquêteur remplaçant ait été désigné par le Président du tribunal administratif, et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, le Préfet, publiera un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Belcodène - Place de la Laïcité (13720) pendant une durée de trente et un jours consécutifs, **du 13 novembre 2017 au 13 décembre 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00) et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux ou Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement - Place Félix Baret - 13282 Marseille Cedex 06, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Belcodène, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-diffuseurA52@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie de Belcodène, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur François Resch qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

Mairie de Belcodène - Place de la Laïcité (13720)

- Lundi 13 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 15 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

- Mardi 21 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 23 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

- Lundi 4 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 7 décembre 2017 de 9h00 à 12h00

- Lundi 11 décembre 2017 de 16h00 à 19h00

- Mercredi 13 décembre 2017 de 9h00 à 12h00

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation, le propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à Société ESCOTA Monsieur le Directeur des Opérations, BP.1350 - 13784 AUBAGNE CEDEX, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnités.

Copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée, dès leur réception par le Préfet des Bouches-du-Rhône, au responsable du projet.

Copie du rapport unique et des conclusions sera transmise à la mairie de Belcodène où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Copie du rapport unique et des conclusions sera également sans délai tenue à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> et tenus à la disposition du public pendant un an.

Au terme de l'enquête publique considérée, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, le Préfet des Bouches-du-Rhône, pourra le cas échéant prononcer par un arrêté l'Utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet.

Au vu du rapport du commissaire enquêteur et des documents qui y sont annexés, le Préfet des Bouches-du-Rhône, département où sont situées les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire pour la réalisation de ce projet, pourra les déclarer cessibles, par arrêté.

Le préfet des Bouches-du-Rhône est également l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation unique relevant de l'article L.214-3 du code de l'environnement issu de la législation sur l'eau, assorti de prescriptions, ou de refus, après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera mise en ligne sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- SOCIETE ESCOTA

Direction des Opérations

432 avenue de Cannes

BP 41

06211 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Correspondant : Monsieur Patrick APTEL

Tél. : 04 93 48 52 68 - GSM : 06 13 01 47 54

patrick.aptel@vinci-autoroutes.com

- Mairie de Belcodène

Place de la Laïcité

13720 Belcodène

Tél : 04 42 70 66 66

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux

Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 12 octobre 2017

Maxime AHRWEILLER

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

